

# INFO-PRINTEMPS

**Nouvelles municipales | Taxation | Urbanisme | Gestion des déchets  
| Environnement | Loisirs et communauté | Mesures d'urgence**

Nouvelles municipales



## Un nouveau parc permettra un meilleur accès à l'eau et à la promenade

La Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue annonce l'acquisition et la démolition de l'immeuble situé au 82-84 rue Sainte-Anne en vue de convertir l'espace en parc, redonnant ainsi aux citoyens un meilleur accès à l'eau et à la Promenade.

L'achat de l'immeuble et sa conversion en espace public s'inscrivent dans le Plan d'urbanisme de la Ville, dont la nouvelle version est prévue pour 2024, qui vise entre autres à valoriser les espaces touristiques et commerciaux de la ville tout en favorisant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et la démocratisation de l'accès aux plans d'eau.

[Lire l'intégralité du communiqué](#)

# Collecte de sang du maire

La Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue vous invite à la collecte qui se tiendra sous la présidence d'honneur de Paola Hawa, maire. Elle aura lieu le mardi 2 mai, entre 13 h 30 et 19 h 30, au centre Harpell situé au 60, rue Saint-Pierre. L'objectif de cet événement est d'accueillir 60 donateurs.

Héma-Québec recommande de prendre rendez-vous avant de se présenter à la collecte. Vous pouvez le faire facilement en ligne : [www.hema-quebec.qc.ca/trois-facons-simples.fr.html](http://www.hema-quebec.qc.ca/trois-facons-simples.fr.html) ou par téléphone au 1 800 343-7264.

Merci pour votre participation!



## Vente de garage communautaire

**Samedi, 6 mai | Inscription obligatoire**

Tous les citoyens sont invités à organiser chez eux leur vente débarras sans devoir se procurer un permis, mais **il est obligatoire de s'inscrire**.

Cette année, la Ville est à nouveau heureuse d'offrir le service de location de tables et de livraison à votre domicile.

**L'activité est gratuite et se déroulera de 9 h à 16h.**

Inscrivez-vous via le portail citoyen [Voilà!](#)

**Les citoyens ont jusqu'au lundi 1 mai pour s'inscrire à cette vente de garage communautaire. Les inscriptions faites après cette date ne figureront pas sur la carte.**

**Besoin d'aide ?**

Composez le 514 457-1605 ou écrivez à l'adresse courriel suivante : [loisirs@sadb.qc.ca](mailto:loisirs@sadb.qc.ca).

[En savoir plus](#)

Taxation

# Taxes municipales

Nous vous rappelons que le deuxième versement du compte de taxes est du le **25 mai 2023**.

## Modes de paiement disponibles :

- Via le [portail citoyen Voilà!](#)
- Par le biais de votre institution bancaire
- En personne à l'hôtel de Ville (espèce, par chèque ou carte de débit)



[Plus d'information](#)

## Urbanisme

# Demande de permis

## Vous avez des projets de rénovation ou de construction pour cet été?

Avant d'entreprendre des travaux sur votre propriété, renseignez-vous auprès du département de l'urbanisme pour savoir si vous devez obtenir un permis de construction ou un certificat d'autorisation.

Pour faire une demande de permis, connectez-vous à votre session sur le [portail citoyen Voilà!](#), en suivant les étapes ci-après : **Demandes en ligne » Nouvelle demande » Permis.**



[À propos des permis](#)

## Gestion des déchets



# La Ville cesse la vente de bacs à ordures

Veillez noter qu'une fois l'inventaire de bacs épuisé, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ne vendra plus de bacs à ordures de 360 L ni tout autre format. L'épuisement de stock est estimé au cours de la semaine du 8 mai.

# Gestion des bacs et poubelles

Pensez à mettre votre bac en bordure de rue avant 7 h le jour de la collecte, pour ne pas manquer le passage des camions. Vous pouvez également le sortir la veille, à partir de 19 h.

**Remplacez vos bacs dès que possible sur la marge latérale ou arrière de votre résidence après chaque collecte, au plus tard à 19 h le jour de la collecte.**

La réglementation prévoit que vos bacs roulants et poubelles ne peuvent pas être entreposés en façade. Vous devez les garder dans un espace non visible de la voie publique ou les dissimuler derrière un mur-écran.

[Lire le reste des consignes](#)

## Collecte des encombrants

C'est le **vendredi 5 mai** qu'aura lieu la prochaine collecte des encombrants.

Les articles **acceptés** dans cette collecte sont principalement les suivants : meubles, éviers, baignoires, miroirs et fenêtres.

Les objets de métal (classeur, chauffe-eau, climatiseur, etc.), appareils électroniques ou les matériaux de construction **NE SONT PAS ACCEPTÉS** dans cette collecte. Pour vous en départir, vous devez contacter le service des Travaux publics en remplissant une [requête en ligne](#).

Les pneus et les résidus domestiques dangereux **NE SONT PAS** ramassés et doivent être apportés à un éco-centre.



## Collecte spéciale du grand ménage du printemps

La collecte spéciale du grand ménage du printemps aura lieu au cours des semaines du 15 et 23 mai.

- **Lundi 15 mai au vendredi 19 mai 2023 : Secteur NORD**
- **Mardi 23 mai au vendredi 26 mai 2022 : Secteur SUD**

Déposez tous vos déchets (encombrants, électroniques, matériaux de construction, métal, etc.) en bordure de rue avant 7 h **le lundi matin du début de la collecte dans votre secteur** et le service des Travaux publics sillonnera les rues afin de les ramasser **gratuitement**. Notez que la collecte peut s'étendre sur plusieurs jours, mais que nous ne passerons qu'une seule fois dans votre rue.

\* *Nous ne ramasserons pas les résidus domestiques dangereux (RDD).*

Plus de détails

## Collecte des déchets électroniques, de métal et de construction

Les déchets électroniques (télévision, radio, etc.) et de métal (laveuse, sècheuse, tondeuse, etc.) sont ramassés **les mardis, sur demande seulement**. Veuillez noter que ce service est gratuit.

La collecte des matériaux de construction a également lieu **les mardis, sur demande seulement**. Veuillez noter que des frais sont reliés à ce service.

**Vous devez aviser les Travaux publics de votre besoin de collecte en remplissant une [requête en ligne](#).**

En savoir plus



## Collecte des RDD

Les résidents de Sainte-Anne-de-Bellevue sont invités à disposer de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) pendant les collectes itinérantes organisées par la Ville de Montréal et qui ont lieu à Baie-d'Urfé, deux fois par année.

**La prochaine collecte aura lieu le 13 mai 2023.**

**Déposez vos RDD entre 9 h et 17 h au bâtiment des Travaux publics de la Ville de Baie d'Urfé, au 300, rue Surrey.**

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec le Service de l'Environnement de la Ville de Baie-d'Urfé au 514 457-7604.

## Écocentres

Tout au long de l'année, vous pouvez vous départir de vos objets qui peuvent encore servir, de vos matériaux de construction, ou encore de vos produits nocifs en allant les porter dans l'un des écocentres répartis sur le territoire de Montréal.

Obtenir plus d'information

# Collecte des branches

La Ville procède **gratuitement** au ramassage de branches du lundi au mercredi, la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>ème</sup> semaine de chaque mois.

**Puisque nous ne passerons qu'une seule fois dans votre rue, il est important de déposer vos branches à compter de la veille de la collecte (le dimanche) et de ne pas vous inquiéter si le mardi soir elles ne sont pas encore ramassées.**

Vos branches doivent être déposées proprement en bordure de rue, le tronc vers la rue.



[Plus de détails](#)

Environnement



## Agrile du frêne

Saviez-vous que la Ville offre un programme d'aide financière pour l'abattage et le remplacement d'un frêne affecté par l'agrile?

La Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue renouvelle cette année son programme d'aide financière pour les arbres affectés par l'agrile du frêne.

Notez que le nombre de subventions est limité et qu'elles sont attribuées selon l'ordre d'inscription. Si vous devez abattre votre frêne, n'attendez pas pour soumettre une demande!

[En savoir plus sur cette subvention](#)

## Distribution gratuite de compost

Chaque année, nous organisons une distribution gratuite en libre-service\* de compost pour les résidents de Sainte-Anne-de-Bellevue.

**Dates :** Les 20, 21 et 22 mai 2023, de 7 h à 16 h

**Points de distribution en libre-service :**

- Rue Pacifique (au coin de Sainte-Anne) – quartier Sud



- Au bout de la rue M.-C.-Bezner - quartier Nord
- Au bout de la rue Leslie-Dowker - quartier Nord

*\*Quantité maximale par résidence : 120 litres (30 gallons), soit l'équivalent d'une brouette bien remplie!*

N'oubliez pas d'apporter vos pelles et vos contenants!

**Merci de respecter la quantité maximale afin de laisser une chance à tous.**

## Loisirs et communauté



## Ouverture des terrains

Les terrains de tennis sont maintenant ouverts pour la saison!

N'oubliez pas, la priorité des terrains sera accordée aux cours de tennis et aux résidents qui réservent leur terrain en ligne via [Voilà! le portail citoyen](#).

Pour voir la procédure, consultez la page suivante : [Terrains de tennis](#).

Bonne saison à tous!

## Ouverture du Marché Ste-Anne

C'est le samedi 6 que débutera la saison du Marché Ste-Anne au parc Lalonde.

Chaque samedi, il sera possible de vous rendre au parc Lalonde pour encourager nos artisans locaux.

Une grande variété de produits sera disponible.

Pour plus de détails, cliquez [ici](#).





## Atelier de macramé

Rejoignez-nous et Boho Montréal le dimanche 14 mai prochain pour vous initier au macramé et pour créer votre propre jardinière suspendue, juste à temps pour le printemps!

Une belle activité à offrir ou à faire avec une maman pour célébrer la fête des mères!

Découvrez le macramé, rencontrez des gens créatifs dans une ambiance décontractée et repartez avec une magnifique jardinière!

Emplacement : 60 rue Saint-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue, H9X 1Y6

Tarifs : Résidents : 60 \$ | Non-résidents : 75 \$

[Inscription via le portail citoyen Voilà!](#)

## Programmation des loisirs

La programmation d'été du Service des loisirs sera bientôt dévoilée. Restez à l'affût!

### Dates à retenir

- La période d'inscription pour les résidents de Sainte-Anne-de-Bellevue débutera le 22 mai.
- La période d'inscription pour les non-résidents débutera le 29 mai.
- La session d'été débutera au cours de la semaine du 12 juin.



### Mesures d'urgence



## CodeRed (alerte d'urgence)

**Lors d'une situation d'urgence, soyez informés!**

Les citoyens **inscrits** recevront un message ou des directives à suivre par **appel téléphonique, courriel** ou **message texte SMS**. Avec ce système, la Ville pourrait déclencher une alerte pour l'ensemble de la ville ou pour une rue seulement, par exemple, dans le cas d'inondation, d'un bris d'aqueduc ou l'interruption du service d'eau potable.

[INSCRIVEZ-VOUS À CODERED](#)



Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue  
109, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc, H9X 1M2  
Téléphone: 514 457-5500 Courriel: info@sadb.qc.ca



ENVOYER À UN AMI



SITE WEB

